



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLERANS

COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2024

PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GAUME, M. GEERDENS, Mme TORRES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, Mme NISSATO

ABSENT

M. REVERSADE

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 31 octobre 2024 à l'unanimité.

2. Recettes nouvelles

Dans le cadre du Fonds vert (subvention de l'Etat pour l'isolation de la salle des fêtes), la commune de Cause de Clérans reçoit la somme de 26 294,10 €.

3. Ajustement budgétaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à un ajustement budgétaire (transfert du compte « Bois et forêts » à différents comptes insuffisamment provisionnés) pour la somme totale de 1 643 €.

4. Devis travaux divers

M. le Maire présente les devis :

- Pose d'une plaque en zinc sur la couronne de cheminée aux logements du presbytère (entreprise ZC Pro Guimberteau Maxime) : 418 € TTC
- Remise en état du chemin rural des Peyrignes (entreprise ETR) : 3 165,84 € TTC
- Participation à la remise à niveau des candélabres (SDE24) : 1 929,71 € TTC

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

5. CCBDP

- Finalisation du PLUi-H :

Le Conseil Municipal prend acte de l'approbation du PLUi-H par la CCBDP et de l'abrogation de la carte communale en vigueur.

- Rapport annuel d'assainissement non collectif :

Le Conseil municipal prend acte de l'adoption, par le Conseil communautaire, du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public : assainissement non collectif.

6. Contrat CNP Assurances 2025

Le contrat d'assurance des collectivités locales à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL arrive à échéance et est renouvelé à partir du 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal prend acte de ce renouvellement pour un montant de 2 155,54 €.

7. Questions diverses

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Dordogne pour adhérer au service de médecine préventive pour une période de trois ans (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027).
- M. le Maire propose de diviser la parcelle 452 à la patte d'oie en deux lots pour conserver la constructibilité sur une partie du terrain. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Le Conseil Municipal décide de nommer M. GEERDENS régisseur suppléant au titulaire, Mme MONTAURIOL.
- Mme TORRES signale que le drapeau de la Commune est très dégradé et doit être changé (coût estimé : 1 600 €).

8. Prochaine réunion

21 janvier 2025 à 19h

Fin de la réunion : 21h20

Les comptes rendus précédents peuvent être consultés sur le site : www.causedeclerans.fr